YLEA®

Panneau matériel de sécurité ne pas détériorer sous peine d'amende

Référence : 07967



C'est un panneau de signalisation indiquant l'emplacement d'un **matériel de sécurité ne pas détériorer sous peine d'amende** de dimensions :

- Largeur : 200mm.
- Hauteur : 100mm.
- PVC M1 d'épaisseur 1mm.

Ce panneau a d'autant plus de poids que la nouvelle Loi pour améliorer le dispositif de lutte contre les vols ou dégradations de matériel de secours ou de défibrillateur est entré en vigueur.

Tout vol ou dégradation aura pour conséquence des amendes renforcées.

Dégrader ou voler du matériel de secours ou de sécurité, c'est mettre en danger la vie des autres.

? Profitez d'un **matériel professionnel pour secteur sécurité** adapté aux missions de sécurité les plus intenses.

BESOIN D'AIDE ... CONTACTEZ-NOUS

contact@ylea.eu • www.ylea.eu

Echangez avec nos conseillers par chat du lundi au vendredi de 8h à 17h45.